

POLICE GÉNÉRALE DE FRANCE.

PASSE-PORT A L'ÉTRANGER.

Département des Cantons.

Registree 1^{er} N° 51.

SIGNALEMENT.

Le Sr. Guereu François
Boulauger
natif de Vigean
demeurant au Vigean
allant à Madrid
âgé de 19 ans, taille d'un mètre
66 centimètres
cheveux châtain front découvert
sourcils châtain yeux noirs
nez droit bouche moyenne
barbe naissante menton rond
visage ovale teint rose

SIGNES PARTICULIERS.

[Handwritten mark]

PIECES DEPOSÉES:

[Handwritten text]

FAIT à Aurillac le 2 mai 1811.

Signature des Temoins:

Signature du Porteur:

[Handwritten signature]

[Large decorative calligraphic flourish on the right side of the document]

Monsieur le préfet
du département du cantal
Monsieur le préfet



Le nommé François queyren
fils à pierre et Jeanne
né le 10 août 1811 au lieu de
Sasbordis commune du canton
de Sasbordis département du cantal
desirant se rendre
dans le royaume de Sardaigne
pour y exercer la profession
de galleon bouanger. Sa
demande a été autorisée par
un acte de ses parents
François qui lui permet de s'y rendre
à l'âge de 19 ans
dans les trois mois qui s'écouleront
à compter de la date de la présente
certification en outre pour y exercer
la profession de galleon bouanger.
Le galleon bouanger est un
galleon qui sert à transporter
les marchandises dans les
ports de mer.

Monsieur le préfet
votre très humble
et obéissant serviteur

François queyren

Signé par le notaire
à Sasbordis le 28 avril 1831
L. Reyrier



Monsieur le préfet
du département du cantal